



**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**

**Commune d'ALBIAS**

**Séance du 2 juillet 2024**

Le deux juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 13

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Thierry KAUFFER, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Amandine DORIZON, Chantal GARCIA.

Pouvoirs : M. Michel MONESMA donne pouvoir à M. Pierre LOBBE

M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Madame le Maire procède à l'appel et donne lecture des pouvoirs. Elle propose l'enlèvement d'un point à l'ordre du jour, il s'agit de la cession de l'impasse Borie :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 mai 2024**

Madame le Maire observe dans le procès-verbal un oubli de notification de la minute de silence pour les agents de sécurité et sureté décédés réalisé lors du conseil municipal. Elle demande de compléter le procès-verbal et le soumet à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

**2. Finances**

a) Décision modificative

Madame le Maire dit à propos de ce point que les conseils se suivent et se ressemblent. La commune dans sa volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants reste dynamique et proactive dans la recherche des financements pour élaborer des projets d'envergure. Elle dit le plaisir de faire cette décision modificative en faveur du budget général de la commune et précise :

Je vous propose de compléter la décision modificative n°1 votée le 30 mai 2024 en y ajoutant 150 000 € attribués par la région Occitanie pour les travaux de restauration de la cantine. Elle rappelle les montants :

Projets	Compte	Financeur	Montant
Travaux Géothermie	1321	ADEME	76 790,00 €

Restauration scolaire	1322	Région Occitanie	150 000
Stade de football	1321	DETR 2024	94 684,00 €
Cheminement doux	1321	DETR 2024	36 250,00 €
Cimetière	1321	DETR 2024	66 688,00 €
		Total	424 412,00 €

Elle propose les écritures ci-dessous :

Fonctionnement

- Recettes C/7411 (Dotations) : 23274
- Dépenses C/615231 (entretien et sécurisation des voiries) : 23 274 €

Investissement

- Recettes C/1321 (subventions Etat) : 424 412,00 €
- Dépenses C/2131 (bâtiments publics) : 424 412,00 €

Elle soumet la décision modificative au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Approuve la décision modificative proposée par Madame le Maire
- b) Versement d'une subvention exceptionnelle à TGH

Madame le Maire explique :

La commune est en discussion avec l'office des HLM de Tarn et Garonne pour la démolition et la reconstruction de 6 logements sis au 1, impasse de la mairie. Il s'agit de l'immeuble propriété de la commune en situation de quasi insalubrité. Elle dit : S'agissant de logements sociaux, je vous propose de participer au financement du projet à hauteur de 60 000 € et de proposer le bâtiment à bail emphytéotique de 30 ans. La commune reste ainsi propriétaire du bâtiment, la participation financière de la commune entraîne automatiquement la participation du fonds friche et d'un fonds départemental pour le même montant : 60 000 €.

Elle soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Approuve la proposition formulée par Madame le Maire

### 3. Travaux/Aménagement du territoire

- a) Cohésion territoriale ALBIAS/LAMOTHE CAPDEVILLE

Madame le Maire explique au conseil municipal :

Pour des raisons de sécurité et de sureté, j'ai proposé à Monsieur le Maire de LAMOTHE CAPDEVILLE de réfléchir à une meilleure cohésion territoriale. Monsieur le Maire de LAMOTHE et moi avons rencontré Monsieur le Préfet pour étudier cette faisabilité. Une rencontre a été organisée avec les habitants concernés. A l'unanimité, ces derniers ont souhaité conserver leur adresse à ALBIAS. Elle poursuit :

C'est dans ce contexte que j'ai sollicité chaque habitant pour la rédaction d'un courrier à l'attention de la commune pour confirmer son souhait. Elle dit que certains habitants souhaitent que la commune propose un modèle de courrier à signer et dit qu'elle n'y est pas favorable. Elle sollicite l'accord du conseil municipal pour continuer les démarches à savoir :

- Ecrire aux habitants concernés pour demander à ces derniers de confirmer leur souhait de maintenir leur adresse à ALBIAS selon la formule de leur choix
- Transmettre une délibération relatant cette rencontre à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne
- Solliciter une nouvelle rencontre avec Monsieur le Maire de LAMOTHE CAPDEVILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à Madame le Maire.

b) Avenant marché pôle éducatif

Madame le Maire donne lecture et explique la portée de l'avenant ci-dessous :

Lot 2	Titulaire	Montant initial HT	Modification liée à l'avenant	Montant HT de l'avenant
VRD	STPH	158 359,31 €	Plus-value : raccordement des descentes Eaux pluviales	1 080,00 €

Elle soumet l'avenant au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant proposé par Madame le Maire.

c) Marché de travaux d'urgence pour la mairie : lot 2

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du précédent conseil municipal à savoir rencontrer les entreprises pour mieux appréhender leurs offres. Elle explique qu'après ces 2 rencontres, l'offre de l'entreprise FAUCHE était la plus complète et propose de retenir ladite entreprise pour un montant de **98 334,00 €**. Elle soumet la proposition à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Approuve la proposition formulée par Madame le Maire

d) Convention occupation du domaine public fibre

Madame le Maire explique qu'il s'agit de régulariser l'occupation des poteaux d'éclairage public occupés par la société OCTOGONE pour l'installation de la fibre optique. Elle soumet la proposition à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Approuve la proposition formulée par Madame le Maire

#### 4. Administration générale

a) Nomination d'un référent canicule à la demande de la canicule.

Madame le Maire explique que la demande a été formulé par la préfecture. Elle propose de désigner Madame Hélène SIMOUN. Elle soumet la proposition à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Approuve la proposition formulée par Madame le Maire

#### 5. Informations/questions diverses :

M. RENAUDEAU donne les détails de sa participation à l'animation organisée par l'association des boules et dit sa satisfaction. Il précise que les enfants ont eu des médailles. Et dit avoir remercié l'association au nom du conseil municipal.

Rappel de calendrier :

- Fête nationale le 13/07 place de la mairie.
- 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives : 07/07/2024
- Informations marché : tous les mardis de 17h à 19h

**Fin conseil municipal : 20h55**